

de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Melissa Rambally, avec la participation des représentants des membres suivants du Comité : Antigua-et-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iraq, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). Deux puissances administrantes, la France et les États-Unis d'Amérique, ont participé en tant qu'observateurs. D'autres États Membres ont participé en tant qu'observateurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Belize, Espagne, Gabon, Maroc, Namibie, Sénégal, Ukraine et Zimbabwe.

7. À la 1^{re} séance, le 24 mai 2023, Arrmanatha Christiawan Nasir (Indonésie) et Gbolié Désiré Wulfr 1

11. À la même séance, le Vice-Ministre de la coopération multilatérale du Ministère indonésien des affaires étrangères, Tri Tharyat, a fait une déclaration.

12. À la même séance également, des déclarations vidéo préenregistrées du Secrétaire général et du Ministre indonésien des affaires étrangères, Retno Lestari Priansari Marsudi, ont été diffusées.

1

13. À la 1^{re} séance, le 24 mai, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 1 a) et b) de l'ordre du jour. La Présidente a prononcé un discours. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République bolivarienne du Venezuela, Cuba, Côte d'Ivoire, Indonésie, Sierra Leone, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Nicaragua, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Fédération de Russie, État plurinational de Bolivie, Chili, Congo et Argentine.

27. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution [1514 \(XV\)](#) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée.

28. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire ([A/AC.109/-](#)

I'

u) ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation au séminaire des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Belize, Gabon, Espagne, Maroc, Namibie, Sénégal, Ukraine et Zimbabwe.

En ce qui concerne la situation à Montserrat :

Se sont félicités de la présence d'une représentante du territoire⁷ et de la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda,

En ce qui concerne la situation à Porto Rico :

a) se sont félicités de la participation d'une experte de Porto Rico et des informations fournies ;

b) ont pris note de la déclaration faite par l'experte selon laquelle la plupart des territoires, ainsi que Porto Rico, sont de petites îles qui se heurtent aux problèmes des changements climatiques ayant notamment une incidence sur le secteur du tourisme ;

En ce qui concerne la situation à Gibraltar :

ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'

j) s'

autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation sur la décolonisation ;

w) en ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer pleinement aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation et au moyen du mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations

Antigua-et-Barbuda	Claxton Duberry
Bolivie (État plurinational de)	Carmen Rosa Rios
Chili	Andres Alejandro Borlone Diaz
Congo	Jean Claude Manzeri Ngondo ^a
Côte d'Ivoire	Gbolié Désiré Wulfran Ipo
Cuba	Yassi Maximin Brou
Dominique	Yusnier Romero Puentes ^a
Fédération de Russie	Sheldon Peter Anthony
Fidji	Rodion Grudinsky ^a
	Amenatave Vakasavuwaqa Yauvoli

Sierra Leone	Alhaji Fanday Turay ^a
	Idriss Samaguty Tejan
Saint Vincent-et-les-Grenadines	Inga Rhonda King ^a
République arabe syrienne	Bassam Sabbagh ^a
Timor-Leste	Karlito Nunes
	Joaquim José Costa Chaves
	Aurelio Barros
Venezuela (République bolivarienne du)	Joaquín Alberto Pérez Ayestarán
	Radamés J. Gómes Azuaje
Afrique du Sud	Murray Duncan Marshall Sterley
Algérie	Amar Bendjama
	Lahcene Kaid Slimane
	Toufik Koudri
	Nazim Khaldi
	Abderrazak Tas
Angola	João Iambeno Gimolieca
Argentine	Gonzalo Sebastián Mazzeo
	Maximiliano Javier Alvarez
Belize	Carlos Fuller
Espagne	Pablo Gutiérrez-Segú
Gabon	Lilly Stella Ngyema Ndong
Maroc	Omar Hilale
	Ouadie Benabdellah
	Redouane Houssaini
	Omar Kadiiri
	Abdelaziz Haouaria
	Moulay Ahmed Mghizlat
	Majdoline Mouflih
	Mouna Ouazzani Chahdi
	Zouhair Kenfaoui
	Walid Hasbi
Namibie	Helena Ndapewa Kuzee
Sénégal	Diamane Diome
Ukraine	Vasyl Hamyanin
Zimbabwe	Tirivavi Mawire

